

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

aff n°DEL2023_001 : Rapport annuel du Médiateur de la ville de Pessac - année 2022 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport du médiateur de la ville de Pessac 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_002 : Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2022 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_003 : Rapport annuel de situation comparée en matière d'Égalité Femmes Hommes - année 2022 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_004 : Rapport d'orientations budgétaires - exercice 2023

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_005 : Composition de la Commission d'Appels d'Offres - élection des membres

Le Conseil Municipal décide :

- de proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :

- 1) Mme Véronique CARLOTTI
- 2) M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- 3) M. Christian CHAREYRE
- 4) M. Ludovic BIDEAU
- 5) M. Philippe CERNIER

Suppléants :

- 1) M. Naji YAHMDI
- 2) Mme Valérie GIUDICELLI
- 3) M. Jérémie LANDREAU
- 4) M. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
- 5) Mme Laure CURVALE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_006 : Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées, des collèges et des conseils d'école - modification

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier comme suit la désignation des représentants de la commune :

- au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :

Titulaire : François SZTARK

Suppléant : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphie de Gerde :

Titulaire : Cem ORUC

Suppléant : François SZTARK

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Cem ORUC

Collège Gérard Philipe :

Titulaire : Fatima BIZINE Suppléant : Benoît GRANGE

Collège de l'Alouette :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Collège Noès :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant Sabine JACOB-NEUVILLE

Collège François Mitterrand :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Benoît GRANGE

- au sein des conseils d'écoles suivants :

Écoles maternelles	Élus
Alouette	Emmanuel MAGES
Bellegrave	Sabine JACOB-NEUVILLE
François Mauriac	Fatima BIZINE
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Sabine JACOB-NEUVILLE
Joliot-Curie	Emmanuel MAGES
Jules Ferry	Franck SARRABAYROUSE
La Farandole	Annie LADIRAY
Le Colombier	Franck SARRABAYROUSE
Le Monteil	Emmanuel MAGES
Le Pontet	Emmanuel MAGES
Magonty	Emmanuel MAGES
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pape Clément	Franck SARRABAYROUSE
Roland Dorgelès	Franck SARRABAYROUSE
Saint-Exupéry	Franck SARRABAYROUSE

Écoles élémentaires	Élus
Aristide Briand	Emmanuel MAGES
Cap de Bos	Annie LADIRAY
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Emmanuel MAGES
Joliot-Curie	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Jules Ferry	Franck SARRABAYROUSE
Magonty	Franck SARRABAYROUSE
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pierre Castaing	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Roland Dorgelès	Franck SARRABAYROUSE
Saint-Exupéry	Franck SARRABAYROUSE

Groupes scolaires	Élus
Édouard Herriot	Fatima BIZINE
Jacques Cartier	Emmanuel MAGES
Toctoucau	Jean-Pierre BERTHOMIEUX

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023 007 : Régime indemnitaire des élus - tableau du Conseil Municipal - mise à jour

Le Conseil Municipal décide :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Indemnités des élus- Ville de Pessac – janvier 2023

Calcul de l'enveloppe indemnitaire de référence globale

	Taux	Montant brut	nb	Total mensuel
Maire	110,00	4 428,08 €	1	4 428,08 €
Adjointes	44,00	1 771,23 €	17	30 110,91 €
TOTAL				34 538,99 €

Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

	Taux	Montant brut	nb	Total mensuel
Maire	84,60	3 405,60 €	1	3 405,60 €
1ère Adjointe	33,00	1 328,42 €	1	1 328,42 €
Adjoints	26,65	1 072,80 €	16	17 164,80 €
Conseillers municipaux délégués	9,90	398,53 €	18	7 173,54 €
Conseillers municipaux	4,62	185,98 €	13	2 417,74 €
TOTAL				31 490,10 €

*Consommation enveloppe**91,17 %***Majoration de 15% Ville chef-lieu de canton et DSU**

	Montant brut	Majoration de 15% (sur taux effectif plafonné à la strate hors DSU)	Majoration DSU (sur taux adoptés)	Indemnités totales	Nouveaux taux
Maire	3 405,60 €	510,84 €	1 083,60 €	5 000,04 €	124,21
1ère Adjointe	1 328,42 €	199,26 €	664,21 €	2 191,90 €	54,45
Adjoints	1 072,80 €	160,92 €	536,40 €	1 770,13 €	43,97
Conseillers municipaux délégués	398,53 €	59,78 €		458,31 €	11,39
Conseillers municipaux	185,98 €			185,98 €	4,62
Montant total des indemnités attribuées				46 181,34 €	

Consommation budget maximal**82,19 %**

Ces indemnités de fonction subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires.

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;
- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHO, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_008 : Convention financière de reprise du compte épargne-temps dans le cadre d'un détachement externe

Le Conseil Municipal décide :

- Article 1 : de signer la convention financière avec le conseil départemental de la Creuse permettant la compensation financière de 10 jours acquis sur le compte épargne-temps de l'agent détaché ;
- Article 2 : de préciser que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 350 € , sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_009 : Forfait mobilités durables - nouvelles dispositions

Le Conseil Municipal décide :

- que les agents titulaires et contractuels puissent percevoir le « forfait mobilités durables » selon les conditions prédéfinies, et pour un montant entre 100 et 300 euros annuels pour un agent présent sur la totalité de l'année et en fonction du nombre de jours concernés par ces déplacements ;
- que les agents doivent déposer une déclaration sur l'honneur précisant les conditions et le nombre de jours d'utilisation de ces modes de transport pour l'année au titre de laquelle le forfait sera versé ;
- que les agents doivent produire à leur employeur tout justificatif nécessaire à la vérification de la déclaration ;
- que les crédits nécessaires au versement de ce forfait seront imputés au chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_010 : Programmation et suivi de la construction d'une piscine municipale à Pessac - AMO - avenant n°2

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec CEG, mandataire du groupement conjoint d'entreprises, pour un montant global de 5 010,00 € TTC ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 23-413 du budget de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_011 : Marché d'exploitation des installations thermiques - avenant n°4 - adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation d'un avenant n°4 au marché n°2019-19025-00 conclu avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011/823/60621 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_012 : Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Olympe de Gougues

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitations du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc : Rue Olympe de Gougues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_013 : Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Alexandra David-Néel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitations du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc : Rue Alexandra David-Néel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023 014 : Golf de Pessac - régularisation foncière

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition au prix de 2,5 €/m² de la parcelle AN175 auprès de l'ASL des Domaniales du Golf ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ;
- d'approuver le retrait par avenant de la parcelle AN40 de l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf sans modification de loyer ;
- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles AN40 et AN176 entre la commune de Pessac et l'ASL des Domaniales du Golf ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ;
- d'approuver l'ajout par avenant des parcelles AN175 et AN176 à l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf sans modification de loyer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- de déclarer que les crédits seront prélevés aux chapitres 21 et 024 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023 015 : Préservation des arbres remarquables privés classés au Plan Local d'Urbanisme - convention de participation avec les propriétaires – modification de durée

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la présente convention pour l'entretien des arbres classés en sujets remarquables au P.L.U. 3.1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de participation aux soins arboricoles avec les propriétaires des sujets classés « arbres remarquables » au P.L.U.3.1 ainsi que toute pièce y afférent ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la commune sur le chapitre 65, programme PE110O004E01-fonctionnement Nature, natana 4269, fonction 833, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023 016 : Inscriptions scolaires - règlement intérieur actualisé - adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle version du règlement des inscriptions scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023 017 : Ecole maternelle du Pontet - avis sur la fermeture de l'école

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la fermeture de l'école maternelle du Pontet à compter de la rentrée scolaire 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure administrative de fermeture et à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_018 : Ajustement de périmètres scolaires – création d’une zone tampon

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les ajustements de périmètres scolaires avec la création d'une zone tampon pour le quartier du Pontet, avec la liste des rues annexée à la présente délibération, pour une application à compter de la rentrée 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_019 : Transports scolaires - convention avec Bordeaux Métropole - reconduction

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de délégation de compétences avec Bordeaux Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_020 : Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective de la Ville de Pessac- règlement de service - adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le règlement de service de la restauration collective de la Ville annexé à la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_021 : Associations - subventions – répartition 2023 n°1

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.